

Les risques professionnels dans les Hauts-de-France



Etude statistique

Salariés exposés au bruit

2014



RISQUES PROFESSIONNELS

VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION :

Carsat Retraite & Santé au travail
Hauts-de-France

Troisième cause de maladie professionnelle, les surdités s'avèrent pour les régions Nord – Pas de Calais et Picardie plus fréquentes qu'en moyenne en France. Déclarant le plus souvent subir des troubles de l'audition et être exposés à une gêne sonore dans le travail, les ouvriers de plus de 45 ans et travaillant dans l'industrie manufacturière sont aussi la catégorie de salariés principalement concernés par les surdités professionnelles. Or ce profil de salariés est plus fréquent dans nos deux régions. Les surdités sont par ailleurs parmi les pathologies professionnelles les plus coûteuses.

Quels salariés exposés au bruit ?

Pour 2012-2013, les résultats de l'observatoire Evrest* permettent d'affirmer que certaines catégories de salariés déclarent plus souvent être exposés dans leur travail à une gêne sonore et à du bruit supérieur à 80 décibels. Que ce soit en Nord-Pas de Calais ou en Picardie, les résultats de cet observatoire concluent à une exposition plus fréquente :

- chez **les ouvriers**, parmi lesquels 67 % en Nord-Pas de Calais et 61 % en Picardie déclarent être exposés à une gêne sonore dans le cadre du travail. Les ouvriers sont également la profession déclarant le plus souvent être exposée à du bruit supérieur à 80 décibels (54 % des ouvriers en Nord-Pas de Calais et 49 % en Picardie).
- dans le secteur de l'**industrie manufacturière** où 59 % des salariés en Nord-Pas de Calais et 56 % en Picardie déclarent être exposés à une gêne sonore au travail, et 51 % en Nord-Pas de Calais et 42 % en Picardie sont exposés à du bruit supérieur à 80 décibels.

En ce qui concerne l'état de santé, les catégories de salariés déclarant le plus de troubles de l'audition ont le même profil que celles déclarant être exposées au bruit, et ceci pour nos deux régions. Il s'agit en effet principalement d'ouvriers, œuvrant dans le secteur de l'industrie manufacturière. On sait de plus que ces troubles sont amplifiés après 45 ans.

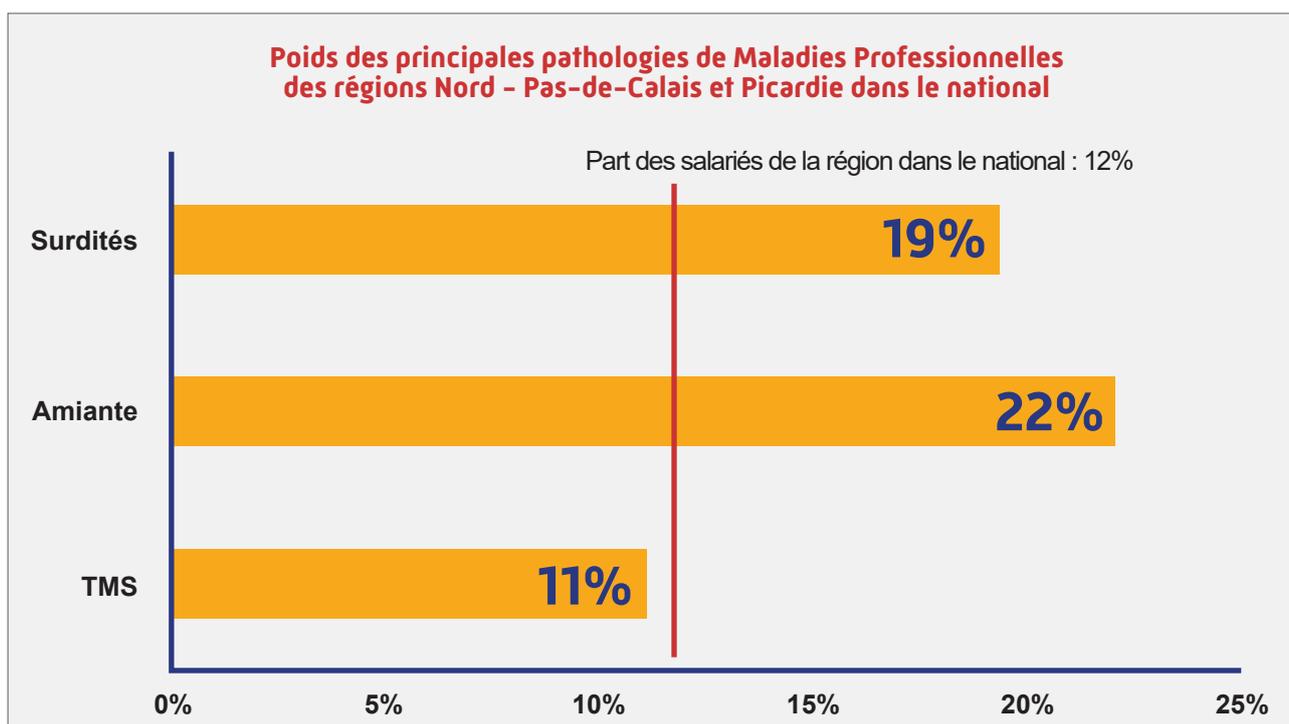
En effet, les ouvriers de plus de 45 ans déclarent le plus souvent des troubles de l'audition avec existence d'un problème, en général des plaintes ou des signes cliniques : 16 % d'entre eux déclarent des troubles de l'audition en Nord-Pas de Calais et 15 % en Picardie.

C'est dans l'industrie manufacturière que les déclarations de troubles de l'audition sont les plus nombreuses : 16 % des salariés de ce secteur d'activité déclarent de tels troubles en Nord-Pas de Calais et 21 % en Picardie.

** Evrest, observatoire de la santé au travail : L'observatoire Evrest collecte des indicateurs sur le travail et la santé grâce à la participation des équipes de santé au travail, par le biais d'un questionnaire administré auprès d'un échantillon de salariés. Les résultats de cet observatoire éclairent les conditions de travail des salariés par le biais d'indicateurs de santé perçue et de vécu du travail, notamment en ce qui concerne les expositions professionnelles.*

Point sur les maladies professionnelles.

Les maladies professionnelles liées au bruit sont plus fréquentes en Nord-Pas de Calais.



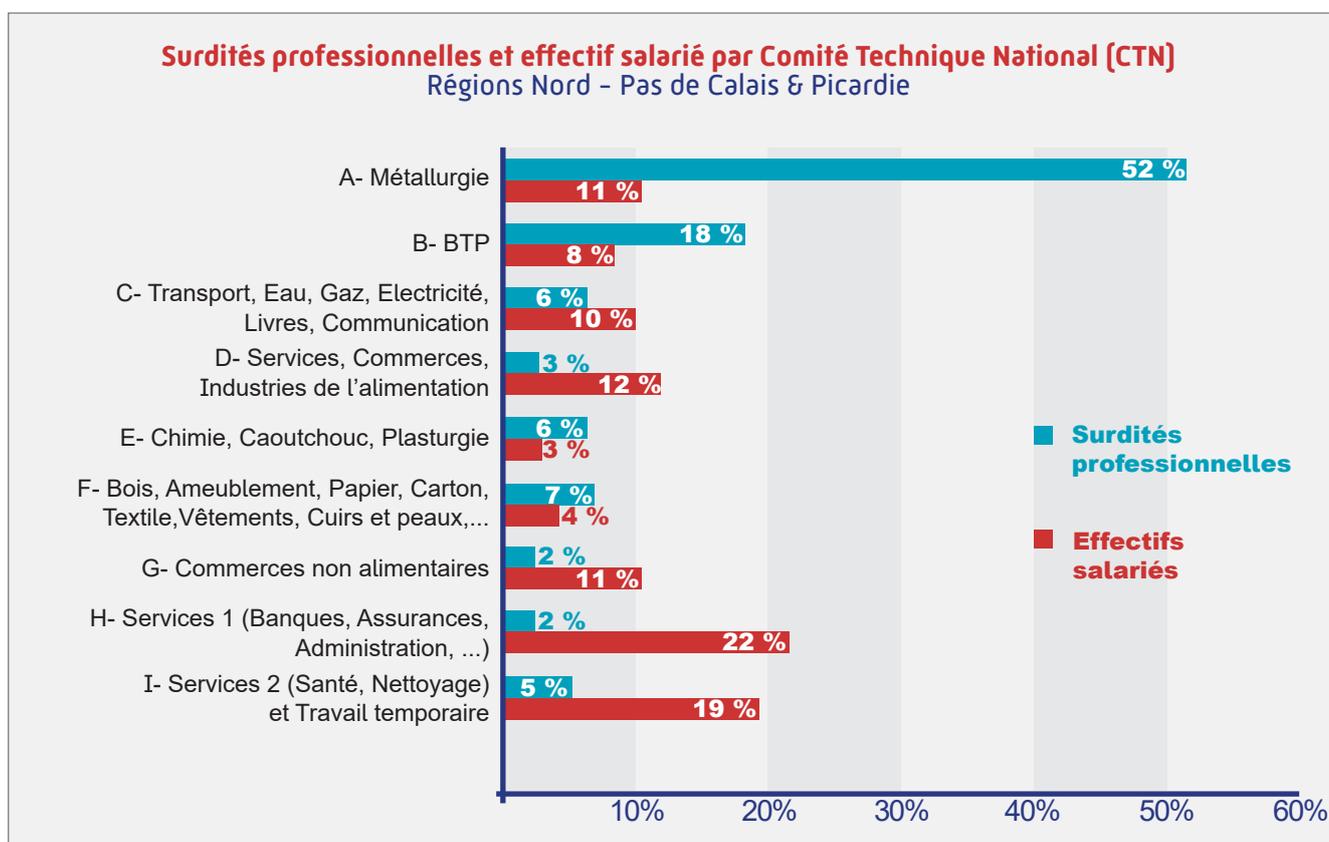
Source : Carsat Hauts-de-France, données 2013

Dans le Régime général, même si les maladies professionnelles les plus fréquentes sont les troubles musculo-squelettiques, on note pour les régions Nord-Pas de Calais et Picardie un part importante de maladies liées à l'amiante et au bruit. Les maladies dues au bruit, celles du tableau 042A – Atteinte auditive provoquée par les bruits lésionnels, représentent près de 3 % des maladies professionnelles en 2013. Ces maladies sont nettement sur-représentées en région puisque les régions Nord-Pas de Calais et Picardie rassemblent 19 % des surdités professionnelles de France, soit un poids nettement plus élevé que celui de leur activité économique, les deux régions regroupant 12 % des salariés du national. Cette sur-représentation régionale de surdités professionnelles s'avère plus marquée en Nord-Pas de Calais.

La métallurgie rassemble plus de la moitié des cas de surdités professionnelles

En 2013, la métallurgie (CTN A) comptabilise 52 % des maladies professionnelles dues au bruit. Cette part est près de cinq fois supérieure à la part des effectifs salariés de la métallurgie pour les régions Nord Pas-de-Calais et Picardie (11 %). Par ailleurs, le secteur de la métallurgie regroupe dans ces deux régions un poids de salariés plus important qu'en France (9 %), ce qui peut en partie expliquer la sur-représentation régionale de surdités professionnelles.

Le BTP (CTN B) et le secteur Bois, ameublement, papier, carton, textile, vêtement, cuirs et peaux, pierres et terres à feu (CTN F) regroupent une part importante de maladies professionnelles dues au bruit comparativement au poids économique de ces secteurs (respectivement 18 % des surdités et 8 % des salariés pour le BTP, et 10 % des surdités et 4 % des salariés pour le CTN F).



Source : Carsat Hauts-de-France, données 2013

Les victimes de surdités professionnelles sont le plus souvent des ouvriers de plus de 45 ans

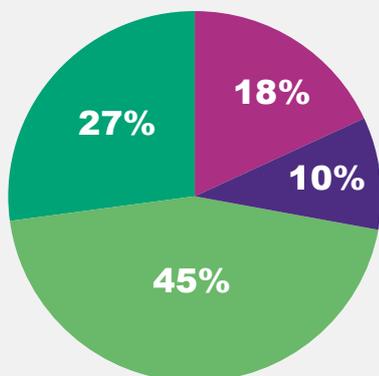
Les ouvriers sont très majoritairement touchés par les surdités professionnelles. Ils rassemblent 95 % des maladies professionnelles liées au bruit, alors qu'ils représentent 28 % de la population active en emploi pour les régions Nord-Pas de Calais et Picardie (contre 23 % en France). La sur-représentation numérique des ouvriers dans ces deux régions peut partiellement expliquer le fait que les surdités professionnelles y soient plus fréquentes.

Parmi les ouvriers victimes de surdités professionnelles, on trouve :

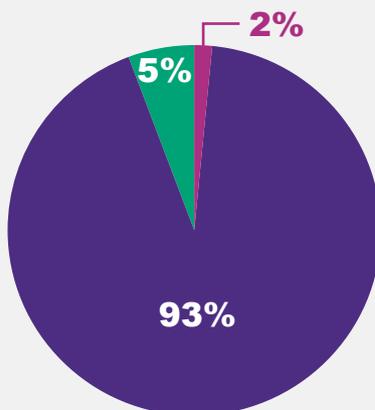
- les métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat, parmi lesquels une majorité de tôliers chaudronniers et de soudeurs oxycoupeurs,
- les conducteurs d'installations et de machine, et ouvriers de l'assemblage avec principalement des conducteurs de machines,
- les ouvriers et employés non qualifiés, où se trouvent de nombreux manutentionnaires.

Par ailleurs, les effets d'une exposition prolongée au bruit durant le parcours professionnel sont avérés puisque les ouvriers de plus de 45 ans regroupent 93 % des maladies alors qu'ils ne représentent que 10 % de la population active en emploi.

Population active en emploi



Surdités professionnelles



- Ouvriers de moins de 45 ans
- Ouvriers de plus de 45 ans
- Autres professions de moins de 45 ans
- Autres professions de plus de 45 ans

Source : recensement de la population 2011 - régions Nord - Pas-de-Calais et Picardie
Carsat Hauts-de-France, données 2013

Les surdités figurent parmi les pathologies professionnelles les plus coûteuses

Les frais engendrés par les surdités professionnelles s'élèvent à près de 13 millions d'euros en 2013 pour les régions Nord - Pas-de-Calais et Picardie, soit 5 % du coût régional des maladies professionnelles pour la Sécurité sociale. Il s'agit très majoritairement des frais engendrés par le paiement des rentes suite à incapacité permanente partielle de travail. Ainsi le coût des maladies du tableau 042A - Atteinte auditive provoquée par les bruits lésionnels s'élève à 78 000 euros en moyenne pour un cas, ce qui classe les surdités parmi les pathologies professionnelles les plus coûteuses.

Le coût des accidents du travail et maladies professionnelles

Ce coût pour la Sécurité sociale regroupe :

- les prestations en nature (frais pharmaceutiques, hospitaliers et médicaux),
- les prestations en espèces (indemnités journalières, indemnités en capital, rentes).

Ces frais sont repris pour le calcul des coûts moyens rentrant dans la détermination des taux de cotisation accidents du travail/maladies professionnelles qui permettent de fixer le montant de la cotisation redevable par l'entreprise.

Etude thématique créée par la Carsat Hauts-de-France

2014



RISQUES PROFESSIONNELS

VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION :

Carsat Retraite
& Santé
au travail

Hauts-de-France